

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-007

séance du 13 avril 2017

**Concernant la demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale
de Passy dans le cadre de la deuxième tranche
de la restauration du sentier d'Anterne**

Lors de sa séance du 13/04/2017, le CSRPN Auvergne–Rhône–Alpes a donné un **avis favorable**, à la demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale de Passy dans le cadre de la deuxième tranche de la restauration du sentier d'Anterne sous réserve de la prise en compte par le pétitionnaire des préconisations suivantes :

- prévoir un nouvel examen de la végétation avant travaux.
- mettre en place un suivi de la végétation pour étudier la recolonisation de la zone remodelée (suivi photographique de 5 ans).
- mettre en place un entretien régulier afin d'éviter d'avoir à nouveau recours à ce type d'intervention.
- étudier finement le tracé des renvois d'eau.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

